

# Commission nationale du débat public (CNDP)

## Instance indépendante et garante de la participation citoyenne

---

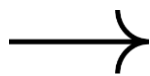
Pour réallouer et reconverter les espaces publics dans l'intérêt général, il est essentiel d'associer les habitants, en fonction de la nature du projet, à la planification et à la mise en œuvre des projets d'aménagement urbain. À cette fin, les collectivités manquent souvent de ressources financières et humaines, ainsi que du savoir-faire nécessaire. L'État et les collectivités territoriales devraient soutenir le développement d'une culture de la participation au niveau local.

En France, la Commission nationale du débat public vise à promouvoir et garantir une culture de la participation citoyenne aux questions environnementales. Elle accompagne les démarches participatives, également sur demande de la société civile, et en assure la qualité à l'aide de garants. Il n'existe pas d'institution comparable en Allemagne actuellement.

« Votre parole peut changer les choses » : suivant son manifeste, la CNDP invite les citoyens au niveau local ou national à participer à de grands projets d'aménagement ou d'équipement du territoire, qu'ils soient publics ou privés. Cette institution témoigne de l'importance accordée à la participation citoyenne en France : le droit au débat public est inscrit dans la Constitution, à l'article 7 de la Charte de l'environnement.

Recommandation du Forum pour l'avenir franco-allemand :

le Forum pour l'avenir franco-allemand recommande d'engager des mesures aux niveaux national et régional afin de renforcer la culture de la participation dans le cadre des transitions urbaines. Pour en savoir plus :



<https://forumpourlavenir.eu/renforcer-culture-participation-lamont-laval-projets>



## Zoom sur... la Commission nationale du débat public...

La CNDP a été créée en 1995 dans le cadre de la loi Barnier avec l'objectif de renforcer la protection de l'environnement en France. Au nom de l'État, elle fonctionne depuis 2002 comme une autorité administrative indépendante et agit en tant qu'entité tierce objective et neutre. En août 2016, le droit d'initiative s'est ajouté au champ de compétence de la CNDP, ce qui habilite les citoyens, les associations et les élus à saisir la CNDP.

Ses principaux objectifs consistent à garantir le droit des citoyens à l'information et à la participation aux questions environnementales, notamment lors de l'élaboration de projets ayant un impact significatif sur l'environnement. Cela concerne par exemple les projets routiers et de tramways, la gestion des déchets ou encore les centrales nucléaires.

En organisant des débats publics, la CNDP permet aux citoyens d'être informés et impliqués en amont d'un projet, et offre l'espace préalable à la réflexion commune sur le « pourquoi ? » en plus du « comment ? » réaliser tel projet. Dès le début jusqu'à l'enquête publique, elle accompagne les projets et préconise des formats participatifs adaptés.

Dans le cadre d'un programme ou d'un projet, la CNDP nomme des garants chargés de veiller au respect du droit à l'information et à la participation. À l'issue du débat public sont publiés compte-rendu et bilan de concertation incluant l'ensemble des arguments des parties prenantes, ainsi que des recommandations sur la prise en compte des avis citoyens. Les responsables du projet disposent alors de trois mois pour répondre à ces recommandations.

Enfin, la CNDP revêt un rôle pédagogique : par le biais de ses recommandations et avis, ses conseils et son expertise, elle fait connaître les valeurs et la culture de la participation à la population, aux institutions et aux responsables de projets.

## ... ainsi que ses garantes et ses garants

Pour chaque procédure de concertation, la CNDP désigne des garants parmi environ 230 personnes inscrites pour quatre ans sur une liste nationale établie en 2017. À l'issue de cette période, le mandat peut être renouvelé à la demande des intéressés.

Les missions des garantes et des garants :

1. assurer le droit à l'information et à la participation conformément à l'[article 7 de la Charte de l'environnement](#)<sup>1</sup>,
2. veiller à la qualité des informations transmises au public
3. garantir la qualité des dispositifs participatifs dans le respect des principes de la CNDP.

Le rôle des garants et les attentes de la CNDP vis-à-vis des responsables de projets sont définis dans une lettre de mission rendue publique. Leur neutralité est attestée par la charte d'éthique et de déontologie signée par les garants à chaque début de mission. À la fin de la concertation, les garants publient un bilan transmis à la CNDP et aux porteurs de projet.

Sous le statut de collaborateur occasionnel de service public (COSP), l'indemnisation des garants est prise en charge par la CNDP – ce qui permet d'une part de garantir leur indépendance, et pour les responsables de projets, d'en bénéficier gratuitement.

En réponse à l'augmentation significative du nombre de demandes et aux disparités géographiques constatées parmi les garants, la CNDP a relancé une campagne de candidature – en septembre et octobre 2023 – afin de compléter la liste des garants. Pour postuler, les candidats devaient justifier d'une formation reconnue ou d'expériences concrètes en matière de participation publique. Une fois inscrits, les nouveaux garants suivent une formation complémentaire sur la participation organisée par la CNDP.



**Pour aller plus loin**

---

<sup>1</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/contenu/menu/droit-national-en-vigueur/constitution/charte-de-l-environnement>  
Page | 2

- Le rôle de la CNDP en six questions : <https://www.vie-publique.fr/questions-reponses/286893-la-commission-nationale-du-debat-public-cndp-en-six-questions>
- L'histoire de la CNDP : <https://www.debatpublic.fr/notre-histoire-206>
- Les garants de la CNDP : <https://www.debatpublic.fr/nos-garantes-et-garants-739>



## Contact

Forum pour l'avenir franco-allemand

c/o Research Institute for Sustainability – Helmholtz Centre Potsdam (RIFS)

Directrice scientifique : Julia Plessing – [julia.plessing@df-zukunftswerk.eu](mailto:julia.plessing@df-zukunftswerk.eu)

Chargée de relations presse : Stephanie Hesse – [stephanie.hesse@df-zukunftswerk.eu](mailto:stephanie.hesse@df-zukunftswerk.eu)

*Dans le cadre de son travail avec des experts et acteurs de terrains engagés dans la transition écologique et sociale en Allemagne comme en France, le Forum pour l'avenir identifie des concepts et outils encore peu connus dans l'autre pays. À travers ces fiches de synthèse, notre équipe met en lumière ces instruments en fournissant les informations essentielles pour comprendre leur potentiel transformateur. Chaque fiche propose également une sélection de ressources additionnelles pour aller plus loin.*



Mis en œuvre par

